

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

#### **N°14 : ADHESION À LA CENTRALE D'ACHAT RESAH – AUTORISATION DE SIGNATURE**

En application des articles L.2113-2 et L.2113-4 du Code de la Commande Publique, les acheteurs publics peuvent recourir à des centrales d'achat.

Une centrale d'achat a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux.

La collectivité qui recourt à une centrale d'achat pour réaliser ces achats est considérée comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'elle lui a confiées.

Le marché de prestations de services de télécommunications arrive à terme le 31 décembre 2024.

Le RESAH est un groupement d'intérêt public (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif. Il constitue une solution d'achats mutualisés pour tous les acheteurs publics de France.

Il propose ainsi un grand nombre d'accords-cadres couvrant des domaines  
besoins du CCAS de la Commune des Herbiers, notamment les services de téléco

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 085-268500758-20241017-DELIB141024-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le périmètre couvert est amené à évoluer et s'étendre à d'autres segments d'achats. L'adhésion du CCAS à  
cette centrale d'achat pourra permettre :

- d'obtenir une économie financière liée à la massification des achats à l'ensemble des adhérents de la centrale ;
- de garantir un respect des règles de la commande publique tout en simplifiant la passation des commandes.

L'adhésion à la centrale d'achat n'emporte pas obligation de commande par son intermédiaire. Il s'agit d'une  
possibilité pour le CCAS de la Commune des Herbiers d'y recourir. L'adhésion au RESAH s'élève à 300 € net  
de taxes par an à laquelle il faut ajouter l'adhésion au marché souhaité, soit 150 € net de taxes par an.

L'opérateur retenu pour le marché de téléphonie mobile par le RESAH est ORANGE.

Compte tenu de l'exposé qui précède :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-2 à L2113-4,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- adhérer à la centrale d'achats RESAH et au marché de téléphonie mobile,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité,  
cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24  
Publié électroniquement le : 18/10/24

Pour copie conforme,

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.



**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

